

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DELIBERATION n° 2024.00095

DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25/03/2024

Politique Renforcer le bien-être social Dossier n° CM-002283

Commission Culture - Jeunesse - Vie étudiante - Education et petite enfance - Education

populaire

Direction en charge Affaires culturelles

Objet Action culturelle – Arts plastiques / Industries culturelles et créatives - Convention

de partenariat entre la Ville de Saint-Étienne et le Lycée professionnel Le Marais Sainte-Thérèse portant sur un projet d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) –

Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire
Date de convocation du Conseil : 13/03/2024

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Nombre de présents : 51 Nombre de pouvoirs : 7 Nombre de voix : 58

Présents

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, M. Jean JAMET, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Claude LIOGIER, Mme Annick LIOTIER, M. Olivier LONGEON, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Michel NEBOUT, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Fanny RIVEY, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

Pouvoirs

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,

M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,

M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,

Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,

Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,

M. Jean-Pierre KOTCHIAN donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,

Mme Anne-Sophie RIOU donne pouvoir à M. Robert KARULAK

Absents-Excusés

M. Gilles ARTIGUES

Secrétaire de séance

M. Lionel JOUFFRE

Rappel et références

Le bien-être social, un des trois piliers de la politique municipale, doit répondre aux exigences légitimes du quotidien des habitants. La ville de Saint-Étienne, en tant que membre du réseau des villes inclusives et durables Unesco, se doit d'offrir un cadre de vie toujours plus apaisé et

respectueux de l'environnement. Pour cela la Ville de Saint-Étienne, enrichi le quotidien de chacun. Être bien dans sa ville, c'est s'y épanouir au-delà du strict nécessaire. Nous donnons les moyens aux Stéphanois de découvrir d'autres horizons culturels en faisant, aussi, de la culture un bien commun, socle de nos valeurs républicaines. Elle se manifeste par la diversité d'expression et l'accès de tous les publics.

La Ville de Saint-Étienne prête par ailleurs une attention particulière à l'impact des technologies numériques sur le domaine la Culture, non seulement du point de vue de l'accès, de la production et de la diffusion, mais également en termes de participation, de création et d'apprentissage dans une société de la connaissance. Elle souhaite accompagner ces mutations par la mise en place de politiques culturelles éclairées capables d'offrir à toutes et tous des opportunités d'accès, de participation et de créativité individuelle et collective, notamment à travers le développement de projets d'éducation artistique et culturelle (EAC).

À ce titre, la Ville de Saint-Étienne s'est vu attribuer par le Ministère de la Culture le label 100 % EAC en fin d'année 2022 et développe depuis différents projets, avec certains lycées professionnels notamment qui, par la spécificité de leurs formations et leur ancrage dans les domaines d'excellence de notre territoire (Design, numérique...), constituent une cible privilégiée.

■ Motivation et opportunité

Le Lycée du Marais Sainte-Thérèse et la Ville de Saint-Étienne portent l'ambition commune de développer un projet d'EAC associant les élèves de première du baccalauréat professionnel "Cybersécurité, Informatique et réseaux, Électronique" (CIEL/SN) et l'artiste plasticienne Blanche Lafarge dont le sujet de recherche actuel porte sur les intelligences artificielles.

Durant un semestre, Blanche Lafarge interviendra auprès des élèves pour transmettre son expérience d'utilisation de la matière numérique et des technologies dans la création artistique, afin de réaliser avec eux, une œuvre cocréée qui sera présentée au sein de son exposition à la Serre à l'occasion du festival d'arts numériques Pléiades en fin d'année 2024.

En parallèle, les élèves seront invités à enrichir leurs connaissances et à développer leur curiosité en assistant à une représentation du spectacle « Professeur Alan Turing », qui retrace l'histoire du mathématicien Alan Turing lequel décrypta le code nazi *Enigma*. Présenté à la Comète, ce spectacle sera accompagné d'une médiation scientifique contextualisant la découverte d'Alan Turing et abordant l'invention de l'informatique. Il se prolongera par la participation des élèves à un atelier de codage conçu par Explora (La Rotonde, Mines – Saint-Étienne).

Par la diversité et la qualité de ses contenus, ce projet cherche à favoriser un gain d'autonomie dans les pratiques culturelles des élèves auxquels il s'adresse afin de contribuer à en faire de jeunes adultes soucieux du destin de leur sensibilité, de leur conscience, de leurs goûts et de leurs choix.

■ Contenu

La convention, objet de la présente délibération détaille les engagements de chacune des parties.

La Ville de Saint-Étienne s'engage à :

- coordonner le projet,
- prendre en charge la rémunération de l'artiste pour un montant estimatif de 3 000 €,
- prendre en charge le coût des billets d'entrée des élèves pour le spectacle et les ateliers pour un montant estimatif de 520 €,
- prendre en charge le coût de production de l'œuvre pour un montant de 4 000 €,
- solliciter le soutien financier de la DRAC à hauteur de 4 500 €,
- valoriser le partenariat à travers sa communication.

Le Lycée Le Marais Sainte-Thérèse s'engage à :

- Coordonner le projet,
- Accueillir l'artiste au sein de l'établissement,
- Assurer l'encadrement du projet au sein de l'établissement et en dehors,
- Mettre à disposition l'ensemble de son matériel informatique et technologique,
- Valoriser le partenariat à travers sa communication.

■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Etienne

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds	Investis	sement	Fonctionnement	
TTC (1)	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)			7.520 €	
Département				
Région				
État				4.500 €
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	00.00€	00.00 €	00.00€	00.00 €
Charge nette Ville		00.00€		3 .020 €

⁽¹⁾ Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat à intervenir avec le Lycée Le Marais Sainte-Thérèse,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer ladite convention, dont un exemplaire restera joint à la présente délibération.
- imputer la dépense et/ou la recette :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses					BP 2024	011	Divers articles
Recettes				Opération 2022 Moyen 6707	BP 2024	74	74718

■ Décision

Pro	position	ado	ptée
	P	~~~	P. -

58 voix pour

Pour Extrait, Le Maire,

Le secrétaire,

Gaël PERDRIAU

Lionel JOUFFRE